



*CHATEAU SUR EPTÉ*  
*Les Bordeaux de St Clair*

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 5 juillet 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 5 juillet à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL Daniel QUINQUENEL adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Jessica WYNTEIN conseillères.

MM. Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Gilles TOUTAIN, Didier LETANG conseillers.

Etaient absents :

Bruno MUZZULINI (pouvoir à Martial RAGEL), Fabienne JONET (pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Karine SOREVINI (pouvoir à Corinne COULIBALY), Nadège LEGRAND, Nicolas DELBARRE, Amandine MADARA

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Vote des comptes de gestion 2018 – commune, eau et caisse des écoles (clôture)**

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge du budget.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2018 des budgets de la commune, de l'eau et de la caisse des écoles ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs 2018.

Pour rappel, en ce qui concerne le budget de la caisse des écoles, celui-ci a été clôturé et les sommes restantes reportées au budget primitif de la commune.

Pour : 11 voix

**Décisions modificatives**

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge du budget.

Afin de pouvoir régler la facture de JVS Mairistem arrivée après le vote du budget il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

## **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
011 / 615221	Bâtiments publics		1 412,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	1 412,00	
20 / 2051 / OPNI	Concessions et droits similaires	3 083,00	
21 / 2116 / OPNI	Cimetières		1 671,00
<b>Total</b>		4 495,00	3 083,00

## **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 412,00	

Pour : 11 voix

Le montant des amortissements donné par la trésorerie était erroné. Il convient de procéder à une décision modificative :

## **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 818,93	
21 / 2184 / OPNI	Mobilier	1 932,96	
011 / 615221	Bâtiments publics		1 818,93
<b>Total</b>		3 751,89	1 818,93

## **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
040 / 28041512 / OPFI	GFP de rattachement Bâtiments et installations	182,09	
040 / 2802 / OPFI	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	1 214,04	
040 / 28051 / OPFI	Concessions et droits similaires	536,83	
<b>Total</b>		1 932,96	0,00

Pour : 11 voix

La consolidation de l'emprunt de la boulangerie nécessite une opération budgétaire. Il convient de procéder à une décision modificative :

## **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	123 100,00	
<b>Total</b>		123 100,00	0,00

## **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	123 100,00	
<b>Total</b>		123 100,00	0,00

Pour : 11 voix

En 2018, une erreur d'imputation a été commise, il faut donc régulariser ces écritures afin de les inscrire au bon compte. Il convient de procéder à une décision modificative :

### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
041 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	3 515,62	
<b>Total</b>		3 515,62	0,00

### **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
041 / 16441 / OPFI	Opérations afférentes à l'emprunt	3 515,62	
<b>Total</b>		3 515,62	0,00

#### **Titularisation des agents**

Mme Jessica WYNTEIN quitte la pièce le temps de la délibération

Madame le Maire fait part au conseil municipal que Mme Laura THEVENET, Mme Jessica WYNTEIN et M. Johann GERMOND arrivent en fin de contrat et ont épuisé tous les contrats possibles. Leur travail donnant pleinement satisfaction, il est donc souhaitable de les titulariser. Ils seront stagiaires pendant un an puis titulaires de leur grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de stagiairiser pendant un an Mme Laura THEVENET, Mme Jessica WYNTEIN et M. Johann GERMOND puis de les titulariser à l'issue de cette année.

Pour : 10 voix

Abstention : 1 voix (Mme Jessica WYNTEIN)

#### **Rapport de l'eau 2018 et tarif de l'eau**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du rapport de l'eau qui leur a été envoyé par mail avant le conseil municipal pour lecture.

La qualité de l'eau sur notre commune est conforme à la réglementation en vigueur. Il en ressort :

9.9 kms de réseau de distribution d'eau

2 réparations sur fuites : une rue des Orchidées et une rue de Vesly

Remplacement de 12 compteurs défectueux

Installation de 5 nouveaux compteurs (nouveau lotissement)

Volumes d'eau importés : 27 992 m<sup>3</sup>

Volumes d'eau facturés : 22 382 m<sup>3</sup>

Pertes en réseau : 5 540 m<sup>3</sup>

Le rendement reste satisfaisant. L'obligation de performance réglementaire (grenelle 2) est de 66.23 % et le rendement de 2018 pour la commune est de 80.16 %.

Le nettoyage du réservoir du château d'eau a été fait le 4 décembre 2018.

Les 9 bouches et poteaux d'incendie ont fait l'objet d'une vérification par SUEZ le 6 juin 2018.

Madame le Maire précise, qu'après approbation, le rapport de l'eau 2018 sera envoyé à l'agence de l'eau Seine Normandie et à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de l'eau 2018.

Pour : 11 voix

En ce qui concerne le tarif de l'eau, le conseil municipal ne juge pas utile d'augmenter le tarif de l'eau.

#### **Travaux du SIEGE 2019**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que des travaux d'extension du réseau d'éclairage publique rue de la Côte Rôtie sont en cours de réalisation. Ces travaux d'un montant de 1666.67 € ont été prévus comme convenu au budget primitif de 2019.

#### **Communauté de communes du Vexin Normand : Gouvernance 2020**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la gouvernance de la CDC à partir de mars 2020 qui leur a été envoyé par mail avant le conseil municipal pour lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider l'accord local 6 de la représentation à compter de mars 2020 dans le cadre de la gouvernance du conseil communautaire.

Château sur Epte aura un délégué titulaire et un suppléant.

Pour : 11 voix

#### **Convention Pierre Marcel**

La communauté de communes du Vexin Normand a commandé à l'artiste-peintre Pierre Marcel, l'achat d'une fresque représentant les 39 communes de l'EPCI.

Château sur Epte étant une porte d'entrée du territoire communautaire visible de la voie verte reliant Gisors à Gasny sur 24 km, cette œuvre sera apposée sur l'ancienne gare. Son coût sera entièrement financé par la Communauté de communes soit 8 000 € TTC.

La communauté de communes nous demande notre accord pour la réalisation et l'installation de cette fresque sur le mur de la maison de la gare et donc de signer une convention ayant pour objet la réalisation de celle-ci par Pierre Marcel d'une envergure de 5 m x 5 m en toile extérieure en matière polyester.

Conception/ construction du fond de l'œuvre : 2019

Livraison finale de l'œuvre : septembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention entre la Communauté de Communes du Vexin Normand, la commune de Château sur Epte et l'artiste-Peintre Pierre Marcel.

Pour : 11 voix

#### **Convention bibliothèque / Département de l'Eure**

Le Département de l'Eure contribue, à travers les missions confiées à la médiathèque départementale de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

La médiathèque départementale de l'Eure a choisi d'adapter la typologie des bibliothèques établie par l'Association des Bibliothécaires Départementaux et validée par la Direction du Livre et de la Lecture. Cette classification, plus proche de la réalité du terrain, permet d'évaluer plus facilement le réseau de lecture à l'échelle de notre département et de le comparer avec la situation des autres départements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention entre le Département de l'Eure et la commune de Château-sur-Epte pour le développement de la lecture publique.

Pour : 11 voix

#### **Remboursement location salle polyvalente**

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. RASSE Anthony avait réservé la salle polyvalente le week-end des 14 et 15 juin 2019.

Celui-ci a dû annuler sa réservation pour des raisons médicales et demande que la commune lui rembourse les arrhes versées soit 165 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement des arrhes versées pour la location de la salle polyvalente à M. RASSE Anthony pour un montant de 165 €.

Pour : 11 voix

#### **Convention orthophoniste – Mme Morand**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme Léonor MORAND, orthophoniste a besoin d'un local afin d'y réaliser ses consultations avant l'extension de la maison de santé.

Le studio au-dessus de la Mairie sera mis à disposition à titre gratuit de Mme MORAND. Elle participera toutefois aux frais de consommation d'eau et d'énergie.

Une convention de mise à disposition du local sera signée entre Mme MORAND et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- La mise à disposition à titre gratuit du studio situé au-dessus de la Mairie pour Mme MORAND
- Madame le Maire à signer une convention avec Mme MORAND.

Pour : 10 voix

Abstention : 1 voix (M. Patrick GARCES)

#### **Informations cimetière**

Madame le Maire donne la parole à M. Gilles TOUTAIN, responsable en charge du cimetière.

Suite à l'engagement de la procédure de reprise des sépultures. M. Gilles TOUTAIN fait part aux membres du conseil de l'état d'avancement de ce dossier.

M. Gilles TOUTAIN donne lecture du procès-verbal de constat d'abandon (celui-ci est affiché en mairie et au cimetière).

M. Gilles TOUTAIN a réalisé un registre regroupant l'ensemble des informations sur les concessions avec l'élaboration d'un plan informatique.

M. Gilles TOUTAIN se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement concernant cette procédure.

Madame le Maire le remercie pour le travail réalisé.

## Divers

- Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier d'un administré concernant le refus du service instructeur de Gisors pour sa déclaration préalable.  
Cet administré étant concerné par « le règlement départemental de défense contre l'incendie extérieur approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2017 relative à un risque courant faible pour une construction de moins de 250 m<sup>2</sup> une distance maximum du point d'eau incendie de 200 m et une quantité d'eau de référence de 30 m<sup>3</sup>/heure.». Afin d'essayer de résoudre ce problème, un devis a été réalisé par SUEZ. Au vu du montant du devis soit 117 516.53 €, les travaux ne sont pas réalisables dans l'immédiat.
- A compter de la rentrée de septembre prochain, les enfants de l'école mangeront à la salle polyvalente. Des aménagements ont été réalisés avec le personnel. En parallèle, Madame le Maire et les adjoints ont reçu en mairie une entreprise pour un projet de cantine/garderie en modulaire. L'entreprise présentera son projet en fin d'année.
- Madame le Maire remercie Mme DONZE pour l'achat d'un arrosoir au cimetière.
- Madame la Maire informe le conseil que comme convenu, un nouvel arrêté a été pris pour essayer de limiter les nuisances des quads et buggys faites aux riverains de la rue de la Libération.
- La subvention pour le projet des tablettes numériques de l'école a été acceptée à hauteur de 50 %. Une convention sera signée prochainement avec l'Inspection Académique de l'Eure. Ce projet sera inscrit au budget 2020.
- La relève des compteurs d'eau se passe de mieux en mieux. La photo du compteur via l'adresse mail de la mairie est une bonne solution pour tous.
- Sport à la rentrée : Baby judo / judo / zumba. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.
- Lors de la kermesse de l'école, une petite cérémonie a été offerte à Roseline Philbert pour toutes ses années au service de la commune. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée.

Etat civil :

Bienvenue à Théo Bento Da Silva !

La séance est levée à 22 h 30